



INTERNET SANS CRAINTE

Aujourd'hui la quasi-totalité des enfants ont déjà utilisé internet et plus d'1 sur 2 y a accès depuis son domicile. D'un simple outil, le cyberspace est en train de devenir une culture à part entière avec ses codes, ses usages ...et ses dangers.

QUE FONT VOS ENFANTS SUR INTERNET ?

Avant de s'appesantir sur ces différents dangers, il est intéressant de connaître les pratiques des enfants sur internet.



Ils surfent. Que ce soit pour s'informer, mais aussi pour le loisir, la consultation des pages web est massivement utilisée par les jeunes. Les moteurs de recherche sont plébiscités, que ce soit pour accéder à des sites déjà connus ou pour en trouver de nouveaux.



Ils communiquent. Avec la connexion au l'Internet, les moyens de communications se sont multipliés : le courriel bien sûr, mais aussi la messagerie instantanée, le « chat » ou même la publication de blog...



Ils jouent en ligne. Au cours des dernières années, un nouveau type de jeu se jouant exclusivement sur Internet s'impose peu à peu sur les écrans. L'éditeur d'un célèbre jeu de rôle en ligne très populaire chez les jeunes a récemment annoncé plus de 10 millions de joueurs actifs dans le monde. De fait, l'industrie vidéoludique dépasse maintenant en chiffre d'affaire celui du cinéma et est amené à prendre plus d'importance encore.



Ils téléchargent. Les adolescents sont très friands de contenu multimédia (musique, vidéo...). L'Internet s'avère une source importante pour s'en procurer rapidement. Avec l'augmentation des capacités de stockage et des débits ADSL, une quantité considérable de ces contenus sont téléchargés chaque jour.

LES DANGERS, LES IDENTIFIER..



Le surf

Contenu inapproprié



Le premier risque qui vient à l'esprit est celui pour l'enfant de se retrouver face à un contenu inapproprié. Le risque de le voir exposé accidentellement à de la violence ou de la pornographie est réel, encore plus si la recherche est volontaire.

Divulgence d'informations personnelles



Très souvent pour accéder à des services gratuits une inscription préalable est nécessaire. On y demande l'adresse email mais parfois aussi l'âge, le code postal... Certains sites peu scrupuleux peuvent s'échanger ces informations qui seront ensuite utilisées a des fins commerciales comme par exemple du marketing ciblé.



INTERNET SANS CRAINTE

La publicité

**TOUS LES JOURS
JE LAVE MON CERVEAU
AVEC LA PUB**



L'Internet est à présent le média préféré des jeunes devant la télévision. Cela n'a pas échappé aux acteurs de l'économie numérique pour qui les jeunes représentent un véritable marché à conquérir... Sous une apparence d'un jeu-concours bénin se cache souvent une campagne publicitaire ou de collecte d'informations. De même des jeux en ligne soi-disant gratuits (mais bridés) requièrent l'achat d'options payantes à grand renfort de publicités sur leur sites.

Les fausses informations



Le web est une mine d'information... mais aussi une caisse de résonance pour les rumeurs les plus folles ! Les informations sérieuses côtoient les canulars de mauvais goût, il est difficile de faire le tri, même les professionnels y perdent parfois leurs latin. En règle générale préférez les sites d'informations reconnus qui auront vérifié leurs sources au préalable. Pensez aussi vous même à recouper une information sur plusieurs sites, surtout si elle paraît peu vraisemblable.

Enfin, il existe un site traquant ces canulars et qui vous aide à séparer le vrai du faux : www.hoaxbuster.com



Les jeux

Le jeu est-il adapté à votre enfant ?



Les jeux vidéo sont régulièrement accusés de tous les maux dans les médias, en particulier aux Etats-Unis. Une critique récurrente consiste à dire qu'ils provoqueraient un comportement agressif. Certaines études confirme cette tendance, d'autre la minimisent. Il est cependant indéniable que les jeux à caractère violent banalisent cette violence.

Il ne faut pas non plus oublier que tous les jeux ne sont pas prévus pour les enfants. Il existe des jeux pour un public averti tout comme il y en a d'autres qui s'adressent vers les plus jeunes.

Vous pouvez connaître facilement le type de jeux adapté a vos enfants avec le classement PEGI (Pan European Game Information), Ce système d'évaluation est présent sur la jaquette de tous les jeux vidéo commercialisés.

Il y est indiqué :

- L'âge minimum recommandé pour le jeu



- Le type de contenu susceptible de choquer :



Grossièreté de langage.



Violence : Le jeu concerné contient des scènes violentes.



Discrimination : Jeu montrant ou encourageant la discrimination.



INTERNET SANS CRAINTE



Drogues : Jeu faisant référence à la drogue ou montrant leur usage.



Jeux de hasard : Jeux qui encouragent ou enseignent les jeux de hasard.



Jeux susceptible d'effrayer de jeunes enfants.



Sexe : Jeux contenant de la nudité et/ou des contacts sexuels ou faisant allusion au sexe.

Le site <http://www.pegi.info/fr/index/> vous donnera de plus amples informations quand au classement des jeux. Une base de données en ligne y est disponible. Elle permet de trouver aisément le classement d'un jeu en particulier.

Dépendance aux jeux vidéo :



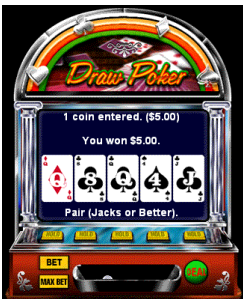
Le Docteur Mark Griffith de l'université de Nottingham Trent propose un test simple pour détecter l'addiction aux jeux vidéo chez l'enfant :

- ↪ Il joue presque tous les jours ?
- ↪ Il joue souvent pendant de longues périodes : 3-4 heures ?
- ↪ Il joue pour l'excitation qu'il en retire ?
- ↪ Il est de mauvaise humeur quand il ne peut pas jouer ?
- ↪ Il délaisse les activités sociales et sportives ?
- ↪ Il joue au lieu de faire ses devoirs ?
- ↪ Les tentatives pour diminuer son temps de jeu sont des échecs ?

En cas de réponse positive à plus de quatre de ces questions, l'enfant joue probablement trop et il existe un problème.

Ce type de dépendance peut être comparable à celles provoquées par les drogues avec un appauvrissement de la vie sociale et une surconsommation : le jeu devient le principal, voir l'unique centre d'intérêt. Enfin les jeux et la scolarité ne font généralement pas bon ménage.

La monétarisation des jeux



L'avènement du haut débit a permis l'apparition des jeux massivement multi joueur (ou MMO : Massively Multiplayer Online). Ces jeux nécessitent obligatoirement une connexion à Internet et mettent en scène un univers permanent : le jeu continue même quand l'ordinateur est éteint. La plupart de ces jeux intègre une économie virtuelle avec leur propre monnaie. Un effet pervers est apparu avec l'achat d'objets ou d'argent virtuel contre de l'argent bien réel !

De même, la possibilité d'avoir une connexion haut débit permanente a favorisé la prolifération des paris en ligne. Bien qu'en théorie interdite aux mineurs, en pratique la vérification de l'âge sur ces sites de paris est sommaire, quand elle existe.



INTERNET SANS CRAINTE



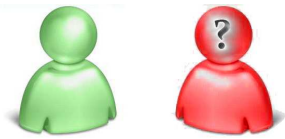
La communication

Le spam



Véritable plaie des boîtes mail, le spam peut toucher aussi le courrier électronique de vos enfants. Cela est d'autant plus dommageable que ces publicités s'adressent à un public majeur (lien vers sites pornographiques, gadgets pour adultes etc.). La diffusion d'informations personnelles accroît d'autant le risque d'avoir leur adresse envahie.

La messagerie instantanée



Ce type de communication, très populaire auprès des adolescents, leur permet de rester en contact avec leurs proches (parents, amis, camarades de classe) en permanence. Cependant un système d'invitation intégré dans le logiciel peut les amener à discuter avec de parfaits inconnus.

Fait inquiétant : une récente étude a révélé que plus d'un quart des enfants interrogés indiquent avoir été abordés par des inconnus. Dans cette même étude, 9% signalent avoir été mis mal à l'aise lors d'une de ces conversations.

Les blogs



Ces cybers journaux intimes se comptent en millions sur la toile. Un des principaux risques reste encore la divulgation d'informations personnelles (photos, noms, école....). Les adresses emails y sont souvent indiquées ouvrant largement la porte vers le spam.

Attention au contenu publié : un blog est assimilé à un organe de presse, c'est-à-dire que l'auteur peut être poursuivi pour diffamation. De même le droit d'auteur s'applique sur les textes comme les images. Un espace d'expression est généralement aménagé pour permettre aux lecteurs de réagir au contenu des articles publiés. Il peut donc arriver de recevoir des commentaires indésirables voir illégaux sur son blog. Enfin il ne faut pas oublier que même abandonné, un blog continue d'exister sur la toile. On peut aussi se demander si l'auteur d'un blog pourra toujours assumer ses propos tenus 10 ans plus tôt.



Le téléchargement

Le téléchargement par Internet



Attention à ce que vos enfants téléchargent : ils peuvent être tentés d'installer des logiciels de provenance douteuse. Sous des dehors alléchants, le formidable jeu gratuit peut se révéler être un logiciel qui épiera votre machine (spyware) ou compromettra sa sécurité (malware). En règle générale, lorsque l'offre est « trop belle pour être vraie » il y a souvent un piège.

De même il peut arriver qu'un message alarmiste s'affiche sur son navigateur en lettres de feu « *votre ordinateur pourrait être infecté, 1598 virus détectés. Téléchargez immédiatement notre logiciel « desinfect123 » pour vous protéger.* ». En lieu et place d'un antivirus, c'est bien un virus ou un malware qui s'installera.



INTERNET SANS CRAINTE

Le téléchargement via un logiciel de partage (p2p ou peer to peer)



Peut-être en avez vous entendu parler ? Ils sont très populaires chez les jeunes et se nomment Kazaa, Emule, Bittorrent, Limewire... Tous ces logiciels servent à échanger des fichiers.

Malheureusement parmi ces fichiers on retrouve des œuvres protégées par le droit d'auteur. Cela peut être le film à peine sorti au cinéma, le dernier album à la mode, ou un logiciel payant. Le fait de télécharger (et de redistribuer) ces œuvres est assimilé à de la contrefaçon (on parle aussi de piratage) et est puni par la loi de 3 ans d'emprisonnement et d'une amende de 30000 €.

Dans la mesure où il est impossible de déterminer qui est en train de télécharger sur l'ordinateur à un moment donné, ce sera toujours le propriétaire de la ligne (vous) qui sera tenu comme responsable.

On y trouve aussi de la pornographie en grande quantité, souvent présentée comme le dernier film à succès. De même, bien souvent les créateurs de virus profitent du succès de ces réseaux pour diffuser leurs fichiers infectés au plus grand nombre.

Enfin, et c'est le plus grave, aux coté des fichiers piratés on retrouve d'autres contenus illégaux comme par exemple de la pédopornographie ou du racisme.

COMMENT S'EN PROTÉGER ?



Toute cette litanie de risques sur les usages d'Internet a de quoi donner des sueurs froides à des parents et on serait tenté de couper tout accès à Internet à ses enfants. Ce qui serait la dernière chose à faire : Internet est une part importante de la vie sociale d'un jeune et il sera amené tôt ou tard à y accéder. Mieux vaut au contraire l'aider et l'orienter dans sa découverte de la Toile puis dans son usage.

Il ne faut pas oublier que lors d'une utilisation « classique » d'Internet l'enfant ne subira peut-être jamais ces risques qui restent très **minoritaires**.

Pour le reste, un peu de bon sens et quelques conseils suffiront pour les prémunir :

- ↪ Pensez à installer l'ordinateur dans le salon : vous pourrez plus facilement surveiller l'utilisation de l'ordinateur par vos enfants.
- ↪ Essayez autant que possible d'être présent avec votre enfant sur l'ordinateur. L'informatique est aussi un loisir familial. Vous pourrez ainsi partager vos centres d'intérêt et découvrir à leur cotés de nouveaux usages d'Internet. Vous seriez surpris des possibilités !
- ↪ Avertissez votre enfant qu'il peut tomber sur des images choquantes ou dérangeantes. Si votre enfant est mis mal à l'aise lors d'une consultation sur un site ou d'une conversation, son intuition est généralement bonne. Invitez-le à vous en parler et à fermer immédiatement le site ou la conversation.
- ↪ Apprenez à votre enfant à avoir un regard critique sur ce qu'il consulte : les informations qu'il a trouvées sont-elle fiables ? Pourquoi un site a-t-il besoin d'en savoir autant sur eux ? L'offre trouvée au détour d'un site n'est elle pas « trop belle pour être vraie » ?
- ↪ D'une manière générale aidez vos enfants à protéger leur vie privée. Vous pouvez par exemple choisir avec eux son pseudonyme sur Internet. Informez-les du fait que lors de discussion en ligne ils peuvent se retrouver avec des inconnus et qu'ils doivent donc rester méfiants. En cas de rendez-vous, exigez qu'ils soient accompagnés.
- ↪ Informez-les des risques qu'ils (vous) encourent (-ez) : la diffamation sur un blog ou le téléchargement d'œuvres protégées sont sévèrement punis par la loi. Vous pourrez même le leur montrer via des sites Internet.



INTERNET SANS CRAINTE

Si ces conseils ne sont pas suffisants, convenez d'une « charte » en concertation avec vos enfants.
Cette charte pourra par exemple :



- ↪ Réglementer les moments d'utilisation d'Internet à la maison. (toujours après les devoirs par exemple)
- ↪ Déterminer quels logiciels/sites/jeux sont autorisés sur l'ordinateur (Msn est autorisé, pas Emule...)
- ↪ L'utilisation d'Internet en l'absence des parents (autorisé ou pas, quel type d'utilisation)
- ↪ L'interdiction de divulguer des informations personnelles.
- ↪ L'interdiction de faire des achats en ligne seul.
- ↪ La mise en place d'un logiciel de contrôle parental.



Paradoxalement le logiciel de contrôle parental est sans doute la solution la moins adaptée, pour plusieurs raisons. D'une part les logiciels actuels sont loin d'être parfaits et ne pourront pas tout filtrer. D'autre part, si vous installez ce type de filtrage, cela pourra être vécu comme une punition par vos enfants et ils feront tout pour contourner ce blocage (...et y parviendrons !).

Vous trouverez sur les sites <http://www.e-enfance.org> et <http://www.filtra.info/> un comparatif des meilleurs logiciels de contrôle parental remis à jour régulièrement.

Le contrôle parental de Windows Vista

Une des nouveautés de Windows Vista est la mise place d'un contrôle parental intégré au système d'exploitation.

Pour y accéder il suffit de rentrer dans le « Panneau de configuration » situé dans le « Menu démarrer ». Cliquez ensuite sur l'icône de « Contrôle parental »



Contrôle parental

Après avoir authentifié le contrôle de compte, vous aurez la possibilité de sélectionner un compte ou d'en créer un et y appliquer les paramètres de contrôle. Le compte ainsi contrôlé ne doit pas être administrateur de l'ordinateur.

C'est à partir de ce nouveau compte que l'enfant aura accès à l'ordinateur. Dans le même temps, si ce n'est pas déjà le cas, pensez à changer ou définir un mot de passe pour votre propre compte. L'enfant ne doit pas avoir accès à votre propre compte qui lui n'a pas de contrôle. De plus l'enfant pourrait à partir de ce compte désactiver le contrôle parental sur le sien.

Une fois le compte créé et/ou les paramètres de contrôle activés, il reste à définir ces paramètres à partir de cette fenêtre :





INTERNET SANS CRAINTE

Vous allez ainsi pouvoir choisir de restreindre ou non l'accès à certains sites internet, aux jeux ou même à certains programmes. Vous pourrez de même définir les plages d'heures pendant lesquelles votre enfant pourra utiliser l'ordinateur. En cliquant sur chaque rubrique vous allez pouvoir régler plus finement les différentes options de contrôle.

Restriktion d'accès au Web :

ntal > Contrôles utilisateur > Blocage de pages Web

À quelles parties d'Internet peut accéder l'enfant ?

- Bloquer certains sites Web ou contenus
- Autoriser tous les sites Web et tous les contenus

Autoriser et bloquer des sites Web spécifiques :

[Modifier la liste verte et rouge](#)

Autoriser uniquement les sites Web de la liste verte

Bloquer automatiquement le contenu Web :

Choisir un niveau de restriction Web :

- Haute
- Moyen
- Aucun
- Personnalisé

Niveau moyen : bloquer le contenu non classé et le contenu Web des catégories suivantes : Contenu pour adultes, pornographie, drogues, langage haineux et armes. Il n'est pas possible de bloquer automatiquement tout le contenu relevant de ces catégories.

[Pour contrôler l'accès à des sites Web spécifiques, ajoutez-les à la liste verte et rouge.](#)

[Comment le filtre Web fonctionne-t-il ?](#)

Bloquer les téléchargements de fichiers

La liste **verte** représente la liste des sites **autorisés**
La liste **rouge** est la liste des sites **interdits**

Ici vous allez pouvoir personnaliser les listes verte et rouge

Limite de durée

Vous allez pouvoir définir les plages horaires d'utilisation de l'ordinateur sur cette page

ntal > Contrôles utilisateur > Restrictions de temps

Contrôler l'utilisation de l'ordinateur par l'enfant

Cliquez et déplacez le curseur pour sélectionner les heures que vous voulez bloquer ou autoriser.

	Heure																									
	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
lundi																										
mardi																										
mercredi																										
jeudi																										
vendredi																										
samedi																										
dimanche																										

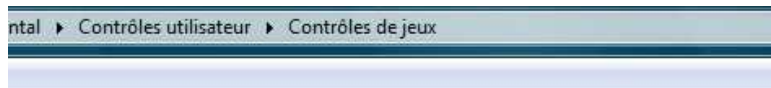
Autorisé
 Bloqué

Il suffit de cliquer sur une tranche horaire pour la bloquer et de re cliquer dessus pour débloquer.



INTERNET SANS CRAINTE

↪ Contrôle des jeux



Contrôler les types de jeux auxquels Enfant peut jouer

Est-ce que Enfant peut jouer à des jeux ?

- Oui
- Non

Vous allez pouvoir choisir si l'enfant va avoir accès aux jeux sur cet ordinateur

Bloquer (ou autoriser) les jeux en fonction de leur classification et de leur contenu

[Définir la classification des jeux](#)

Classification maximale autorisée : 18 ans et plus, y compris les jeux non classés
Descripteurs des jeux bloqués : Aucun

... Ou à quel type de jeux en fonction de sa classification PEGI

Bloquer (ou autoriser) tout jeu sur votre ordinateur par leur nom

[Bloquer ou autoriser des jeux spécifiques](#)

Toujours bloquer : Aucun
Toujours autoriser : Aucun

...Ou bien interdire ou autoriser tel ou tel jeu spécifique.



Attention : En aucun cas un logiciel de contrôle parental ne remplacera votre présence.

Tout au plus, ces logiciels vous apporteront une aide pour protéger vos enfants sur Internet.

UNE SÉLECTION DE SITES POUR EN SAVOIR PLUS

Internet sans crainte

<http://www.internetsanscrainte.fr/>



Soutenu par la communauté Européenne, c'est le site officiel de prévention des risques d'usage de l'internet pour les enfants. Ce site, qui se veut une référence en matière de prévention des risques, comprend des espaces dédiés à chaque public : enfants, parents, enseignants...

Enfin, le site comprend un jeu-test à faire pour toute la famille :

http://www.internetsanscrainte.fr/article.php?rubrique=fete_internet&id=jeu

Vinz et Lou sur Internet



<http://www.vinzelou.net>

Associé au site de l'internet sans crainte le site « Vinz et Lou sur Internet » propose des dessins animés de sensibilisation aux dangers sur Internet à l'attention des plus jeunes (7 à 12 ans). Vous pourrez également y télécharger un dépliant reprenant tous les thèmes abordés.

Les cyberAventures d'Alex & Alex

http://www.media-awareness.ca/francais/jeux/alex_alex/jeunes.cfm



Ce site canadien vous propose deux animations en direction des ados (11-14 ans). Sous la forme d'une visite sur des sites fictifs et d'un quizz, ces animations aideront vos enfants à surfer de manière sécurisée et responsable. Bien que certains termes typiquement canadiens puissent dérouter, l'ensemble reste parfaitement compréhensible.

SERVICE CYBERCENTRE DE GUÉRANDE

22, FAUBOURG ST MICHEL — 44350 GUÉRANDE

TEL. 02.40.15.64.16 — CYBERCENTRE@CYBERCENTRE-GUERANDE.FR





INTERNET SANS CRAINTE

Décode le Web

<http://www.decodeleweb.com>



Ce site web pédagogique a été créé par Microsoft et vise à sensibiliser les 11-15 ans aux dangers du net. Vous y trouverez nombre d'exemples qui vous présenteront sous des angles plus ou moins caricaturaux la minorité de personnages louches qui hantent le Web afin de vous présenter leurs modes opératoires.

e-enfance

<http://www.e-enfance.org>



L'association e-enfance a pour objectif d'informer parents et enfants sur une utilisation responsable de l'Internet, via l'ordinateur, le mobile ou les consoles de jeux. Un comparatif des solutions de contrôle y est par exemple publié.

Babygo

www.babygo.fr



Babygo est un moteur de recherche français spécialement conçu pour les enfants. L'intégralité des pages référencées (3 800 000) dans ce moteur a été vérifiée, il n'y a donc pas de risque pour l'enfant de tomber sur une image choquante au détour d'un clic.

Les pages juniors

<http://www.lespagesjuniors.com>



Ce site est un annuaire de recherche vous proposant une sélection de sites pour enfants (jusqu'à 12 ans) par thématiques.